

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 572

11 avril 2007

SOMMAIRE

Albicastrense S.à.r.l.	27421	JPMorgan Investment Funds	27418
Allianz Global Investors Fund	27417	JPMorgan Liquidity Funds	27419
Arbis	27413	Korea Invest S.A.	27411
Auxilim S.A.	27447	Les Etangs de l'Abbaye	27420
Batisica S.à.r.l.	27430	Libelle S.A.	27447
Bottling Holdings Investment (Luxem- bourg)	27437	Liechfield S.A.	27412
BS Diffusion S.à r.l.	27453	Marcomard S.A.	27419
bureau d'architectes WERNER s.a.	27443	Marco Polo Investment S.à.r.l.	27436
Caeser House S.C.I.	27456	May Fixation S.à.r.l.	27455
Cegomu S.A.	27423	Midia Investments S.A.	27450
Cleome Index	27412	Moiry S.A.	27425
Cleveland Properties S.à r.l.	27450	Murex Partico S.A.	27426
Cleveland Properties S.à r.l.	27449	Mutualité d'Aide aux Artisans	27410
Confira Financière S.A.	27413	Nextra International Sicav	27417
CP Invest S.A.	27415	Partas S.A.H.	27456
Dexia Clickinvest	27417	Piraeusinvest	27421
Drack Holding S.A.	27432	Prestau S.A.	27429
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	27411	Prestau S.A.	27431
E.N.A. Consulting S.A.	27411	Prestau S.A.	27436
Equilux S.A.	27416	Reinvest S.A.	27443
Essenzia S.A.	27443	Ring Investment S.A.	27448
Falera Investments Ltd.	27439	Smiths Detection International Luxem- bourg S.à r.l.	27447
Figie Luxembourg S.A.	27454	Société Anonyme des Entreprises Minières	27414
Fineurogest S.A.	27413	Société du Nouveau Faubourg S.A.	27410
Finworldgest S.A.	27415	Sofiga S.A.H.	27416
Hadmount S.A.	27415	Soparfi 10 L S.A.	27449
"Halm Holdings S.à.r.l."	27448	Tarleton Holdings S.à r.l.	27449
Harwood S.A.	27412	Tolomei Partenaire S.A.	27410
Hesperides Holding S.A.	27414	Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg) II	27421
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	27414	Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg) III	27421
Immo G Investissements S.à r.l.	27436	Zarnon S.A.	27416
Interequity Insurance Agency & Manage- ment Cy S.à r.l.	27424	Zephira	27420
Interequity Insurance & Management Cy S.à r.l.	27424	Zola Investments S.A.	27418
Jatsch S.à r.l.	27433		

Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 4.556.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le vendredi, 27 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport général du conseil d'administration.
2. Rapport des commissaires aux comptes et du réviseur.
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
5. Nominations statutaires : administrateurs, commissaires, réviseur (art. 137 de la loi du 10 août 1915 et des actes modificatifs).
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007031707/2922/20.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 30 novembre 2002, 30 novembre 2003, 30 novembre 2004 et 30 novembre 2005; 30 novembre 2006;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031708/322/17.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2007 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031713/10/18.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007031709/696/17.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social.
2. Révocation du Commissaire aux Comptes actuel et nomination de son remplaçant.
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2007031710/6326/14.

Korea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.039.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Wednesday 2nd of May 2007 at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2006,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2006,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2006,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

*The Board of Directors.*Référence de publication: 2007031711/755/20.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société CLEOME INDEX qui se tiendra le 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés, conformément aux statuts, d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 2 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032097/755/24.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031712/755/21.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 16.30 heures au siège social avec pour

27413

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031715/755/19.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031714/10/18.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.387.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031716/696/17.

Arbis, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.612.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 30 avril 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

27414

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032106/534/15.

S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2007 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031718/755/19.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 2 mai 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031719/657/18.

Hesperides Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 24.146.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

27415

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031722/696/18.

Finworldgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.389.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031720/696/17.

Hadmount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 71.886.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031721/696/17.

CP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.391.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032096/1023/16.

Sofiga S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.172.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032098/1023/16.

Zarnon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.237.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032099/1023/16.

Equilux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 119.366.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Holtz à Wiltz, en date du 27 avril 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006 ainsi que du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du rapport du liquidateur et décharge au Liquidateur;
3. Décharge accordée au commissaire;
4. Répartition de l'Actif et du Passif suivant situation comptable arrêtée au jour de la clôture de liquidation;
5. Mention quant à la conservation des documents durant le délai légal de 5 ans;
6. Clôture de liquidation.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2007032101/1004/17.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Der Verwaltungsrat des Allianz Global Investors Fund gibt bekannt, dass die folgenden Fonds wegen Laufzeitende planmäßig am 30. März 2007 aufgelöst wurden:

Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2007 I EUR, LU0178433032
Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2007 P EUR, LU0237853667

Senningerberg, April 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007032110/755/11.

Nextra International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.690.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *30 avril 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des réviseurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale auprès de :

Italie:

IntesaSanpaolo S.p.A.,
P.za della Scala, 6
I-20121 Milano

Financial Istitutions

Ufficio Banca incaricata dei pagamenti

Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
19-21, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032100/755/31.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de DEXIA CLICKINVEST qui se tiendra au siège social de la Société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le *26 avril 2007* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;

3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

- en Belgique:

DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032102/755/34.

Zola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 4 mai 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032103/1267/16.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 49.663.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan INVESTMENT FUNDS (the «Company») will be held on April 27, 2007 at 12.00 (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2006.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended December 31, 2006.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended December 31, 2006.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended December 31, 2006.

5. Approval of Directors' Fees.
6. Confirmation of the appointment to the Board of Mr Berndt May, co-opted by the Board of Directors on October 1, 2006 in replacement of Mr James B Broderick, to serve as Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2007.
7. Re-election of Mr Iain OS Saunders, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert van der Meer and Ms Andrea L Hazen to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2007.
8. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2007.
9. Allocation of the results for the accounting year ended December 31, 2006.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy (available at the Registered Office of the Company or via the Internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it by no later than the close of business in Luxembourg on April 25, 2007 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007032105/755/37.

Marcomard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.287.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 30 avril 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032107/534/17.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan Liquidity Funds (the «Company») will be held on *April 27, 2007* at 11.00 a.m. (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended November 30, 2006.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended November 30, 2006.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended November 30, 2006.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended November 30, 2006.
5. Approval of Directors' Fees.

6. Confirmation of the appointment to the Board of Mr Berndt May, co-opted by the Board of Directors on October 1, 2006 in replacement of Mr James B Broderick, to serve as Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2007.
7. Re-election of Mr Iain OS Saunders, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert van der Meer and Ms Andrea L Hazen to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2007.
8. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on November 30, 2007.
9. Allocation of the results for the accounting year ended November 30, 2006.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy (available at the Registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it no later than the close of business in Luxembourg on April 25, 2007 at the Registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007032108/755/37.

Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 45.610.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 mai 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007032104/833/18.

Zephira, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.611.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 avril 2007 à 12.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032109/534/15.

Piraeusinvest, Fonds Commun de Placement.

The amendment to the management regulations of PIRAEUSINVEST, was deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg.

For publication in the Mémorial.

Luxembourg, 29 March 2007.

PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

L'acte modificatif au règlement de gestion de PIRAEUSINVEST, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

Référence de publication: 2007031717/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06925. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) II, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion prenant effet le 13 mars concernant le fonds commun de placement WELLINGTON MANAGEMENT PORTOFOLIOS (LUXEMBOURG) II, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

The management regulations effective as of 13 of March 2007 with respect to the fund WELLINGTON MANAGEMENT PORTOFOLIOS (LUXEMBOURG II), has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELLINGTON LUXEMBOURG II S.A.

Signature

Référence de publication: 2007031866/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01352. - Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg) III, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion prenant effet le 13 mars concernant le fonds commun de placement WELLINGTON MANAGEMENT PORTOFOLIOS (LUXEMBOURG) III, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

The management regulations effective as of 13 of March 2007 with respect to the fund WELLINGTON MANAGEMENT PORTOFOLIOS (LUXEMBOURG III), has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELLINGTON LUXEMBOURG II S.A.

Signature

Référence de publication: 2007031869/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01352. - Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Albicastrense S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 13, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 123.980.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange

Ont comparu:

- Monsieur Goncalves Lourenco Narciso, ouvrier, né le 25 avril 1966 à Freixial Do Campo/Castelo (P), demeurant à L-1243 Luxembourg, 54, rue F. Blockhausen

- Madame De Sousa Da Costa Maria de Lurdes, gérante, née le 2 décembre 1958 à Fragosela/Viseu (P), demeurant au 13, rue dernier Sol L-2543 Luxembourg

ici représentés par Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant au 20, An der Laach, L-8368 Hagen, sur base de deux procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ALBICASTRENSE Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3 La société a pour objet un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Goncalves Lourenco Narciso, précité	50 parts sociales
Madame De Sousa Da Costa Maria de Lurdes, précitée	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame De Sousa Da Costa Maria de Lurdes, gérante, demeurant au 13, rue dernier Sol L-2543 Luxembourg

2. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Goncalves Lourenco Narciso, ouvrier, demeurant à L-1243 Luxembourg, 54, rue F. Blockhausen

3. Le siège social de la société est fixé à L-2543 Luxembourg, 13, rue Dernier Sol.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2006, vol. 924, fol. 5, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007025920/207/94.

(070019979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Cegomu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 51.360.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006 les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour CEGOMU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Pietropaolo Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007027009/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Interequity Insurance Agency & Management Cy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Interequity Insurance & Management Cy S.à r.l.).

Enseigne commerciale: Assur24.

Siège social: L-5867 Fentange, 22, Ceinture du Beau Site.

R.C.S. Luxembourg B 82.975.

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Eschette, employé privé, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

2.- Monsieur Val Kugener, employé privé, né à Luxembourg, le 17 juillet 1980, demeurant à L-7650 Heffingen, 41, Op der Strooss.

3.- Monsieur Marco Nüssle, employé privé, né à Bielefeld, (Allemagne), le 14 février 1970, demeurant à L-2129 Howald, 5, rue Marie-Astrid.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTEREQUITY INSURANCE & MANAGEMENT Cy S.à r.l., avec siège social à L-5867 Fentange, 22, Ceinture du Beau Site, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.975, été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 8 janvier 2002.

- Que le comparant 1) est le seul et unique associé actuel de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Monsieur Patrick Eschette, préqualifié, cède par les présentes:

- trente (30) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Val Kugener, préqualifié, qui accepte, et

- trente-cinq (35) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Marco Nüssle, préqualifié, qui accepte.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 9 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5867 Fentange, 22, Ceinture du Beau Site, à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est fixé à Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale et d'ajouter une enseigne commerciale et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de INTEREQUITY INSURANCE AGENCY & MANAGEMENT Cy S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de Assur24.»

Septième résolution

L'assemblée décide:

- de confirmer le mandat de Monsieur Patrick Eschette comme gérant;
- de nommer, pour une durée indéterminée, Messieurs Marco Nüssle et Val Kugener, préqualifiés, comme gérants supplémentaires;
- de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:
«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent trente euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Eschette, V. Kugener, M. Nüssle, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 35, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007026743/231/79.

(070021001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Moiry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.391.

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme constituée sous la dénomination de MOIRY S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, au capital de cent vingt mille euros (120.000,- EUR), représenté par mille deux cents actions (1.200) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

dont les statuts ont été arrêtés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42, du 13 janvier 2004,

modifiés (transfert de l'adresse du siège social) suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations, numéro 90, du 13 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Phillippe Arets, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 80, rue du Ham.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés sur la liste de présence, signée par eux-mêmes ou par leurs mandataires avant l'ouverture de la réunion, laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte, pour être formalisées avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées aux présentes.

Ensuite Monsieur le Président expose que:

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Dissolution anticipée de société
- b) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter rétroactivement du 17 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société Monsieur Phillippe Arets, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 80, rue du Ham.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent euros (EUR 800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Cambier, A. Muhovic, P. Arets, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2006, vol. 922, fol. 67, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006.

A. Biel.

Référence de publication: 2007026692/203/63.

(070020769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Murex Partico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.082.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme MUREX PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.040, constituée suivant acte notarié reçu par-devant le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n ° 993 du 6 octobre 2005,

ici représentée par Madame Alba Scherer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 décembre 2006.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de MUREX PARTICO S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou par toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

Par ailleurs la société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de vingt-quatre millions d'Euros (EUR 24.000.000,-) représenté par deux millions quatre cent mille (2.400.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la société peuvent être sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Art. 5. Toute assemblée générale des actionnaires de la société représente l'entière des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 6. L'assemblée générale ordinaire de la société sera tenue à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mars à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les membres du conseil d'administration seront élus par les actionnaires pour une période qui ne peut pas dépasser six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et est autorisée à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Les réunions du conseil d'administration pourront se dérouler par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication à distance permettant l'identification de ses membres. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se déroulée au siège de la société.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou telefax. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration peut délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Sont réputés présents ou représentés, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication à distance permettant leur identification.

Art. 9. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société et la représentation de la société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 10. La société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires ou des réviseurs d'entreprises, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années.

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre.

Art. 13. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 15. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2007.

L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an deux mille huit.

Souscription et libération

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces le montant ci-après indiqué:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
MUREX PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.	31.000,-	31.000,-	3.100
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est dès à présent à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'actionnaire unique

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris la résolution suivante:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Maroun Edde, administrateur de sociétés, né à Beyrouth (Liban) le 22 octobre 1961, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel,

- Monsieur Salim Edde, administrateur de sociétés, né à Beyrouth (Liban) le 27 janvier 1959, demeurant en l'Immeuble Boustany, Yarze, Baabda, Liban,

- Monsieur Nabil Nahas, ingénieur, né à Beyrouth (Liban), le 14 mai 1940 demeurant au Centre Ghaleb, Baabda/Brazilia, Liban.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT S.à.r.l., établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

4. Le siège social de la société est fixé à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société,

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur-délégué.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Scherer, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 31 janvier 2007, vol. 408, fol. 91, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 février 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007026735/243/166.

(070021429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026943/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 494.285.900,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

FDR DEUTSCHLAND, une société à responsabilité limitée régie par le droit français, ayant son siège social au 46, avenue Foch, 57000 Metz, France,

IMMOBILIERE BATIBAIL BENELUX S.A., une société anonyme régie par le droit belge, ayant son siège social avenue Marcel Thiry, Woluwe Saint Lambert, 1200 Bruxelles, Belgique,

Ici représentés par M. Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 22 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination BATISICA S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 35.595, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, Notaire, reçu en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 14 du 16 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 29 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent Euros (EUR 48.285.900,-) représenté par quatre cent dix-neuf mille quatre cent trente-six (419.436) parts sociales ordinaires et par un million cinq cent douze mille (1.512.000) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quarante-six millions d'Euros (EUR 446.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt cinq mille neuf cent Euros (EUR 48.285.900,-) à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent Euros (EUR 494.285.900,-) par la création et l'émission de quatre millions deux cent quatre-vingt mille (4.280.000) parts sociales ordinaires et par la création et l'émission de treize millions cinq cent soixante mille (13.560.000) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

IV. IMMOBILIERE BATIBAIL BENELUX S.A., précitée, et FDR DEUTSCHLAND, précitée, décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et d'accepter FdL DEUTSCHLAND, une société à responsabilité limitée régie par le droit français, ayant son siège social au 46, avenue Foch, 57000 Metz, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 492 355 771, à la souscription des nouvelles parts sociales ordinaires et préférentielles.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, FdL DEUTSCHLAND, précité, représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

FdL DEUTSCHLAND, précitée, déclare souscrire quatre millions deux cent quatre-vingt mille (4.280.000) parts sociales ordinaires et treize millions cinq cent soixante mille (13.560.000) parts sociales préférentielles, et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale d'un montant de quatre cent quarante-six millions d'Euros (EUR 446.000.000,-) avec une prime d'émission de cent soixante-huit millions six cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 168.653.924,-) par un apport de l'intégralité des actifs et passifs de FdL DEUTSCHLAND, à la valeur de six cent quatorze millions six cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 614.653.924,-).

V. Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

5.1. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent Euros (EUR 494.285.900,-) représenté par quatre millions six cent quatre-vingt-dix neuf mille quatre cent trente-six (4,699,436) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et quinze millions soixante-douze mille (15.072.000) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- un bilan récent de FdL DEUTSCHLAND, certifié «véridique et juste» par les gérants de FdL DEUTSCHLAND;
- une déclaration émise par la gérance de FdL DEUTSCHLAND.

Réalisation effective de l'apport

FdL DEUTSCHLAND, parson mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé entre FdL DEUTSCHLAND et la Société sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature par une société de capitaux française de tous ses actifs et passifs, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 46, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026945/211/89.

(070021307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026946/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Drack Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 79.182.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DRACK HOLDING S.A., ayant son siège social établi à L-8356 Garnich, 19, rue des Champs,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 20 juin 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.182.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

qui désigne comme secrétaire Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Olivier Martin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion formelle en Euros de la devise représentative du capital social libellé précédemment en Francs luxembourgeois.

Fixation du montant du capital social à EUR 30.986,69.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Augmentation du capital social pour le porter de son montant de EUR 30.968,69 à un montant de EUR 35.000,- par émission de 162 actions nouvelles qui seront libérées par apport en numéraire d'un montant de EUR 4.013,31.

Modification correspondante du paragraphe 1^{er} de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 35.000,- représenté par 1.412 actions sans mention de valeur nominale.»

4. Décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat.

5. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration actuellement en fonction pour une nouvelle période de 5 ans.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, Madame le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate la conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion officiel).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de 30.968,69 EUR (trente mille neuf cent soixante-huit virgule soixante-neuf euros) à un montant de 35.000,- EUR (trente cinq mille euros) par l'émission de 162 (cent soixante-deux) actions nouvelles qui ont les mêmes droits et obligations que les actions existantes par apport en espèces d'un montant de 4.013,31 EUR (quatre mille treize virgule trente et un euros).

Libération et souscription

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel les 162 (cent soixante-deux) actions nouvelles ont été souscrites par Madame Helga Wempe, employée privée, demeurant au 19, rue des Champs, L-8356 Garnich, ici représentée par Maître Olivier Martin, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Garnich le 27 décembre 2006, laquelle après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par l'actionnaire souscripteur, de sorte que la somme de 4.013,31 EUR (quatre mille treize virgule trente et un euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Suite aux trois résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le capital social de la société est fixé à 35.000,- EUR (trente cinq mille euros) représenté par 1.412 (mille quatre cent douze) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat actuel et renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction à savoir:

a.- Madame Alain Christina Kwist, née Leeper, employée privée, née à Aylesbury (Royaume-Uni) le 3 avril 1969 demeurant actuellement à Bath Road 5, Camberley, GU15 4HP Surrey (Royaume-Uni)

b.- Monsieur Dennis Roderick Kwist, employé privé, né à Sao Paolo (Brésil) le 11 décembre 1969 demeurant actuellement à Bath Road 5, Camberley, GU15 4HP Surrey (Royaume-Uni)

c.- Madame Helga Wempe, employée privée, née à Venlo (Pays-Bas) le 31 décembre 1939 demeurant à L-8356 Garnich 19, rue des Champs, ainsi qu'en sa qualité de délégué à la gestion journalière;

et celui du commissaire aux comptes:

Monsieur Dick Kwist, administrateur, né à Hilversum (Pays-Bas) le 19 décembre 1937 demeurant à L-8356 Garnich 19, rue des Champs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, D. Goergen, O. Martin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 9, case 8. — Reçu 40,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007026916/206/98.

(070021050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Jatsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 137, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.194.

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1) Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant à L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin, en sa qualité d'associé de la société ci-après désignée, en vertu d'une procuration datée du 25 janvier 2007.

2) Monsieur Manuel dit Manu Konsbrück, employé privé, demeurant à L-1145 Luxembourg, 137, rue des Aubépines, en sa qualité d'associé de la société ci-après désignée, suite à la cession de parts ci-après définie, en vertu d'une procuration datée du 25 janvier 2007.

3) Monsieur Jean-Luc Wolter, commerçant, demeurant à L-1232 Howald, 113, rue Ernest Beres, en sa qualité d'associé de la société ci-après désignée, suite à la cession de parts ci-après définie, en vertu d'une procuration datée du 25 janvier 2007.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante ès-qualités qu'elle agit et par le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante ès-qualités qu'elle agit déclare que les mandants préqualifiés sont les seuls associés suite aux cessions de parts ci-après définies dans la société à responsabilité limitée dénommée JATSCH S.à r.l. avec siège social à L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 7 février 1997, publié au Mémorial C numéro 282 du 6 juin 1997.

Ensuite la comparante, ès-qualités qu'elle agit, et se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels dûment représentés décident de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un euro), de sorte que le capital social sera de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

Deuxième résolution

Monsieur Manuel dit Manu Konsbrück, employé privé, demeurant à L-1145 Luxembourg, 137, rue des Aubépines, ès-qualités qu'il agit, dûment représenté, déclare que Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant à L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin, lui a cédé cent soixante-six (166) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société JATSCH S.à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 28 décembre 2006, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés, dûment représentés, déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Manuel dit Manu Konsbrück, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les associés préqualifiés, dûment représentés, déclarent accepter ladite cession.

Troisième résolution

Monsieur Jean-Luc Wolter, commerçant, demeurant à L-1232 Howald, 113, rue Ernest Beres, ès-qualités qu'il agit, dûment représenté, déclare que Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant à L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin, lui a cédé cent soixante-six (166) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société JATSCH S. à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 28 décembre 2006, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés, dûment représentés, déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Jean-Luc Wolter prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les associés préqualifiés, dûment représentés, déclarent accepter ladite cession.

Quatrième résolution

Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant à L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin, ès-qualités qu'il agit, dûment représenté, déclare que Madame Sonja Zervas, sans état particulier, épouse de Monsieur Michel Wolsfeld, demeurant à L-2336 Luxembourg, 21, Montée Pilate, lui a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la prédite société JATSCH S. à r.l., aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 27 décembre 2006, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés, dûment représentés, déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de un euro symbolique (EUR 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Joseph Zervas, prénommé entrera en jouissance de la part d'intérêt cédée et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante la subrogeant dans ses droits.

Les associés préqualifiés, dûment représentés, déclarent accepter ladite cession.

Cinquième résolution

Les associés actuels, dûment représentés, décident d'arrondir et d'augmenter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) à douze mille sept cent cinquante euros (12.750,-) par voie d'augmentation de capital d'un montant de trois cent cinquante-cinq euros trente-trois cents (355,33 EUR) comme suit:

1) par un montant de cent cinq euros trente-trois cents (EUR 105,33) intégralement libérées en espèces dans le capital social par les associés existants, sans émission de parts sociales nouvelles.

2) par la création et l'émission de dix (10) parts nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, intégralement souscrites et libérées en espèces dans le capital social par les associés existants soit deux (2) parts sociales par Monsieur Joseph Zervas, prénommé, quatre (4) parts sociales par Monsieur Manuel dit Manu Konsbrück, prénommé, quatre (4) parts sociales par Monsieur Jean-Luc Wolter, prénommé, pour un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);

La preuve de la disponibilité du montant global de trois cent cinquante-cinq euros trente-trois cents (355,33 EUR) a été prouvée au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

Sixième résolution

Les associés actuels, dûment représentés, décident de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les associés actuels, dûment représentés, décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille sept cent cinquante euros (12.750,- EUR), représenté par cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune,

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Joseph Zervas, prénommé, cent soixante-dix	170
2.- Monsieur Manuel dit Manu Konsbrück, prénommé, cent soixante-dix	170
3.- Monsieur Jean-Luc Wolter, prénommé, cent soixante-dix	170
Total: cinq cent dix parts sociales	510 »

Huitième résolution

Les associés actuels, dûment représentés, déclarent accepter la démission de Monsieur Joseph Zervas, cabaretier, demeurant à L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin, de sa fonction de gérant unique de la société sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 22 janvier 2007 qui restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ils lui accordent bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées à ce jour.

Les associés actuels, dûment représentés, déclarent que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par un nouveau gérant savoir:

Monsieur Jean-Luc Wolter, commerçant, demeurant à L-1232 Howald, 113, rue Ernest Beres.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Monsieur Jean-Luc Wolter, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique déclare accepter les cessions de parts sociales visées ci-dessus.

Neuvième résolution

Les associés actuels, dûment représentés, décident de modifier l'objet social de la société, de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs cafés-brasseries avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.»

Le 2^e alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Dixième résolution

Les associés actuels, dûment représentés, décident de transférer le siège social de la société de L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin à L-1145 Luxembourg, 137, rue des Aubépines.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à la somme de 1.100,- Euros.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante, ès-qualités qu'elle agit a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Sensi-Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, le 1^{er} février 2007, EAC/2007/282. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007026689/272/136.

(070021358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026953/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Immo G Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 118.928.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2006 que Monsieur Christophe Mignani, consultant économique, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant à Luxembourg 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est nommé au poste de gérant de la société avec effet au 20 octobre 2006. Il peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Il résulte de deux cessions de parts en date du 20 octobre 2006 que Monsieur Christophe Mignani détient 1.240 parts, soit l'intégralité du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABROAD FIDUCIAIRE

Référence de publication: 2007027087/6951/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Marco Polo Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.158.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.
 MARCO POLO INVESTMENT S.à r.l.
 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
 Gérant
 Signatures

Référence de publication: 2007028973/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02100. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070022665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of the month of January.

Before us, Maître Martine Decker, notary, residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, who last will remain depositary of the present deed.

There appeared:

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, a société en commandite simple incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under section B, number 104.561, (the «Shareholder»)

hereby represented by Me Jean-Michel Schmit, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 January 2007.

The said proxy shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing company, acting in its capacity of sole shareholder of BOTTILING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich on December 9th, 2004, published in the Mémorial C, no 409 of May 3rd, 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 105.089, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of Maître Paul Decker on December 8, 2005 published in the Mémorial C on March 9, 2006, no 503, the corporate capital of which is set at seven billion two hundred fifty millions seven thousand five hundred Euros (EUR 7,250,007,500.-) (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of two billion one hundred ninety-three million nine hundred ninety-six thousand four hundred eighty point eighty-seven Euros (EUR 2,193,996,480.87) so as to reduce it from its present amount of seven billion two hundred fifty million seven thousand five hundred Euros (EUR 7,250,007,500.-) divided into two million nine hundred thousand and three (2,900,003) shares with a par value of two thousand and five hundred (2,500.-) Euro per share to an amount of five billion fifty-six million eleven thousand nineteen point thirteen Euros (EUR 5,056,011,019.13) represented by two million nine hundred thousand and three (2,900,003) shares by reducing the par value of each share from its present amount of two thousand and five hundred (2,500.-) Euros to one thousand seven hundred forty-three point four five zero two seven two Euros (EUR 1,743.450272) each, and to pay the proceeds of such capital reduction to the Company's sole shareholder, CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE by means of a cash payment of two billion one hundred ninety-three million nine hundred ninety-six thousand four hundred eighty point eighty-seven Euros (EUR 2,193,996,480.87).

2. To amend article 5 of the Articles of Incorporation of the company to reflect the above.

3. To confer power to the board of directors to implement the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

The shareholder, represented as fore-said, has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of two billion one hundred ninety-three million nine hundred ninety-six thousand four hundred eighty point eighty-seven Euros (EUR 2,193,996,480.87) so as to reduce it from its present amount of seven billion two hundred fifty million seven thousand five hundred Euros (EUR 7,250,007,500.-) divided into two million nine hundred thousand and three (2,900,003) shares with a par value of two thousand and five hundred (2,500.-) Euros per share to an amount of five billion fifty-six million eleven thousand nineteen point thirteen Euros (EUR 5,056,011,019.13) represented by two million nine hundred thousand and three (2,900,003)

shares by reducing the par value of each share from its present amount of two thousand and five hundred (2,500.-) Euro to one thousand seven hundred forty-three point four five zero two seven two Euros (EUR 1,743.450272) each, and to pay the proceeds of such capital reduction to the Company's sole shareholder by means of a cash payment of two billion one hundred ninety-three million nine hundred ninety-six thousand four hundred eighty point eighty-seven Euros (EUR 2,193,996,480.87).

Second resolution

In order to reflect the foregoing resolution, the Shareholder of the Company resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at five billion fifty-six million eleven thousand nineteen point thirteen Euros (5,056,011,019.13 EUR) divided into two million nine hundred thousand and three (2,900,003) shares with a par value of one thousand seven hundred forty-three point four five zero two seven two Euros (EUR 1,743.450272) each.»

Third resolution

The Shareholder resolves to confer power to the board of directors to execute the previous resolutions, in particular take all appropriate measures for the reimbursement of capital to the sole shareholder and to do all other things necessary and useful in relation to such capital reduction.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 2,400.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre janvier,

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, une société en commandite simple constituée sous le droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.561, ayant son siège social à 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, (L'«Associée») représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du janvier 2007, qui, après avoir été signée ne varietur par le porteur de procuration et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, avec un capital social de sept milliards deux cent cinquante millions sept mille cinq cents euros (7.250.007.500,- EUR), ayant son siège social à 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 9 décembre 2004, publiée au Mémorial C numéro 409, le 3 mai 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.089 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, le 8 décembre 2005, publiée au Mémorial C numéro 503, le 9 mars 2006, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de deux milliards cent quatre-vingts-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR) pour le réduire de son montant actuel de sept milliards deux cent cinquante millions sept mille cinq cents euros (7.250.007.500,- EUR) divisé en deux millions neuf cent mille et trois (2.900.003) parts sociales avec une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune à un montant de cinq milliards cinquante-six millions onze mille dix-neuf virgule treize euros (5.056.011.019,13 EUR) représenté par deux millions neuf cent mille et trois (2.900.003) parts sociales en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale de son montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) à mille sept cent quarante-trois virgule quatre cinq zéro deux sept deux euros (1.743,450272 EUR) chacune et versement du montant de cette réduction de capital à l'associée unique de la Société, CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE par le biais d'un paiement en espèces d'un montant de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt virgule quatre-vingts-sept euros (2.193.996.480,87 EUR).

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les points précédents.

3. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour mettre en œuvre les décisions à prendre sous le point 1^{er} de l'ordre du jour.

L'Associée Unique représentée comme ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide de réduire le capital social à concurrence de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingts virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR) pour le réduire de son montant actuel de sept milliards deux cent cinquante millions sept mille cinq cents euros (7.250.007.500,- EUR) divisé en deux millions neuf cent mille et trois (2.900.003) parts sociales avec une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune à un montant de cinq milliards cinquante-six millions onze mille dix-neuf virgule treize euros (5.056.011.019,13 EUR) représenté par deux millions neuf cent mille et trois (2.900.003) parts sociales en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale de son montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) à mille sept cent quarante-trois virgule quatre cinq zéro deux sept deux euros (1.743,450272 EUR) chacune et versement du montant de cette réduction de capital à l'associée unique de la Société par le biais d'un paiement en espèces d'un montant de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingts virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR).

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à un montant de cinq milliards cinquante-six millions onze mille dix-neuf virgule treize euros (EUR 5.056.011.019,13) représenté par deux millions neuf cent mille et trois (2.900.003) parts sociales avec une valeur nominale de mille sept cent quarante-trois virgule quatre cinq zéro deux sept deux euros (EUR 1.743,450272)) chacune.»

Troisième résolution

L'Associée décide de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital à l'associée unique et de prendre toutes mesures nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 2.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schmit, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 51, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007026920/206/148.

(070021058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.996.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company FALERA INVESTMENTS LTD., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 111.996, incorporated by deed of the undersigned notary on November 7, 2005, published in the Mémorial C number 438 of February 28, 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary

on January 6, 2006, published in the Mémorial C number 848 of April 28, 2006, on April 26, 2006, published in the Mémorial C number 1339 of July 11, 2006, and on November 3, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's capital to the extent of EUR 184,000.- in order to raise it from the amount of EUR 1,600,000.- to EUR 1,784,000.- by the issue of 184 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of 92 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholder IBIMA INTERNATIONAL INC., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 92,500.-; EUR 92,000.- representing the amount to the extent of which the capital will be increased and EUR 500.- being a share premium which will be recorded in the share premium account.

3) Subscription of 92 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholder VIRTUE NOMINEES LTD., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 92,500.-; EUR 92,000.- representing the amount to the extent of which the capital will be increased and EUR 500.- being a share premium which will be recorded in the share premium account.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at one million seven hundred and eighty-four thousand EURO (EUR 1,784,000.-) divided into one thousand seven hundred and eighty-four (1,784) shares with a par value of one thousand EURO (EUR 1,000.-) each.».

5) Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of one hundred and eighty-four thousand Euro (EUR 184,000.-), in order to raise it from its present amount of one million and six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000.-) to one million seven hundred and eighty-four thousand Euro (EUR 1,784,000.-), by the issue of one hundred and eighty-four (184) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The one hundred and eighty-four (184) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed as follows:

Ninety-two (92) new shares are subscribed by the company IBIMA INTERNATIONAL INC., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., and are fully paid up by the latter by contribution in cash of ninety-two thousand and five hundred Euro (EUR 92,500.-); ninety-two thousand Euro (EUR 92,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and five hundred Euro (EUR 500.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Ninety-two (92) new shares are subscribed by the company VIRTUE NOMINEES LTD., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of ninety-two thousand and five hundred Euro (EUR 92,500.-); ninety-two thousand Euro (EUR 92,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and five hundred Euro (EUR 500.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Both contributions in cash of the total amount of one hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 185,000.-) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company FALERA INVESTMENTS LTD.

Both shareholders are represented by Mr. Paul Marx, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5 (paragraph 1).** The corporate capital is set at one million seven hundred and eighty-four thousand Euro (EUR 1,784,000.-) divided into one thousand seven hundred and eighty-four (1,784) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about three thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALERA INVESTMENTS LTD., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.996, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 438 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 848 du 28 avril 2006, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1.339 du 11 juillet 2006, et en date du 3 novembre 2006, acte en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 184.000,- pour le porter de son montant de EUR 1.600.000,- à EUR 1.784.000,- par l'émission de 184 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de 92 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire IBIMA INTERNATIONAL INC., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 92.500,-; EUR 92.000,- représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 500,- étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

3) Souscription de 92 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire VIRTUE NOMINEES LTD., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 92.500,-; EUR 92.000,- représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 500,- étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 1.784.000,-) représenté par mille sept cent quatre-vingt-quatre (1.784) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.».

5) Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 184.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million six cent mille Euros (EUR 1.600.000,-) à un million sept cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 1.784.000,-), par l'émission de cent quatre-vingt-quatre (184) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les cent quatre-vingt-quatre (184) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites comme suit:

Quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire IBIMA INTERNATIONAL INC., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.L, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 92.500,-); quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 92.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cinq cents Euros (EUR 500,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire VIRTUE NOMINEES LTD., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 92.500,-); quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 92.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cinq cents Euros (EUR 500,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Les deux versements en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 185.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société FALERA INVESTMENTS LTD.

Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 1.784.000,-) représenté par mille sept cent quatre-vingt-quatre (1.784) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ trois mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2007, vol. 540, fol. 87, case 2. — Reçu 1.850 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007026761/231/176.

(070021007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Reinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.217.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 janvier 2007 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Etienne Gillet de son poste d'administrateur de la société

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Jacques Remience, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026964/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Essenzia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 87.679.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 décembre 2006

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Davide Enderlin, Avocat, demeurant professionnellement à Lugano (Suisse), Président du Conseil d'Administration;
- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

ESSENZIA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026993/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

bureau d'architectes WERNER s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 124.045.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Marc Emile Yvon Werner, architecte, né à Luxembourg, le 10 juin 1958, époux de Madame Aimée Hansen, demeurant à L-5316 Contern, 1 Beim Schmilberbour, lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de bureau d'architectes WERNER s.a.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la création et la composition d'oeuvres de construction, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, l'établissement des plans de telles oeuvres, la synthèse et l'analyse des activités diverses participant à la réalisation des oeuvres ou tout autre projet à caractère architectural ou travaux à caractère mixte ainsi que l'exécution de toute expertise d'ordre judiciaire ou privée de bâtiments à caractère architectural ou de travaux de caractère architectural.

Sont à considérer comme projet à caractère architectural entrant dans les attributions de l'architecte, les édifices résidentiels, administratifs, d'enseignement, de recherche, de soins, ainsi que toute construction courante ne comportant pas de problèmes techniques particuliers.

Sont à considérer comme travaux à caractère mixte étant de l'attribution tant des architectes que des ingénieurs de construction, les établissements industriels tel que usines, centrales d'énergies, halls et bâtiments agricoles, ainsi que les travaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

La société assurera obligatoirement sa responsabilité professionnelle, tant contractuelle que délictuelle ou quasi délictuelle, y compris la responsabilité décennale. La prédite assurance couvre obligatoirement les architectes et/ou les ingénieurs-conseils salariés de la société.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins ou un administrateur unique, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites par Monsieur Marc Werner, préqualifié.

Total: cent 100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à 34, rue Edmond Dune, L-1409 Luxembourg.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 3) Est nommé administrateur Monsieur Marc Werner, architecte, né à Luxembourg, le 10 juin 1958, époux de Madame Aimée Hansen, demeurant à L-5316 Contern, 1, Beim Schmilberbour.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5) Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2013.
- 6) La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Remarque

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Werner, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 16 janvier 2007, vol. 408, fol. 84, case 9, RED/2007/55. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 22 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007026734/243/178.

(070021182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Smiths Detection International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.277.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil de gérance de la Société en date du 14 juillet 2006 portant transfert de siège social que la Société aura désormais son siège social au 21, rue Aidlingen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026917/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01372. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070021410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Auxilim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 17.622.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007027386/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10437. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Libelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.201.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'administrateur et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les administrateurs suivants:

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Le Conseil d'administration
D. Murari / M. La Rocca

Référence de publication: 2007027352/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Ring Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.178.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 janvier 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de 1- (un) an, les Administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration
J.-P. Fiorucci / S. De Meo

Référence de publication: 2007027356/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

"Halm Holdings S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALM HOLDINGS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007027205/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01694. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Cleveland Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.113.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé HENLEY LIMITED comme suit:

- de 50 Town Range, Gibraltar à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027377/1081/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Tarleton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.181.

—
Suite à une cession du 19 janvier 2007 la société ST. CLEMENT Ltd, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée TARLETON HOLDINGS S.à r.l. à la société HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED ayant son siège social Gibraltar, 206 Main Street.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

TARLETON HOLDINGS S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007027371/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Soparfi 10 L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.927.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 janvier 2007

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry Nowankiewicz de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant au 10, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2007.

L'Assemblée nomme Monsieur Ronald Gillard, employé privé, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Extrait délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027380/1134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Cleveland Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.113.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 2 février 2007 de CHEAM DIRECTORS LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 6456) ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

L'acceptation de la démission de VALDIR MANAGERS LIMITED comme gérant de la société à partir du 2 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007027374/1081/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Midia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.088.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) BULLSTRODE CONTINENTAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18.496, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son gérant Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg,

2) Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIDIA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures et pour la première fois en l'an 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) BULLSTRODE CONTINENAL S.à r.l., préqualifiée, trente actions,	30
2) Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, une action,	<u>1</u>
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Louise Turner, industriel, née le 6 août 1976 à Manchester (GB), demeurant 83, Canning Street, Liverpool L8 7NW, Angleterre,
 - b) Monsieur Steven Turner, industriel, né le 10 juillet 1979 à Manchester (GB), demeurant 83 a, Canning Street, Liverpool L8 7NW, Angleterre,
 - c) Monsieur Luca Moretti, avocat, né le 6 mai 1964 à Sciaffusa, Suisse, demeurant à 1, Strada da Viarnes, CH-6922 Morcote, Suisse.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

C.F. AUDIT & CONSULTING S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce de Lugano, Suisse, sous le numéro CH-514.3.012.485-9, avec siège social Via Cantonale 11, CH-6900 Lugano, Suisse.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 69, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007027536/212/148.

(070021449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

BS Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 72.297.

—

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Pierre Boutron, indépendant, demeurant au 13, rue du Warndt, F-57490 l'Hôpital.

lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la B.S. DIFFUSION S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée, suivant acte dressé par le notaire instrumentant, en date du 4 novembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations numéro 1010 du 29 décembre 1999;

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 72.297;

prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Boutron, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 911, fol. 2, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007027505/239/33.

(070021862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 123.817.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée géoéraje extraordinaire de la société anonyme FIGIE LUXEMBOURG S.A. avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 2006, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Mademoiselle Nathalie Stefani, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner; comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant 2.000.027,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 2.031.027,- EUR par l'apport de l'intégralité des actions de la société FIGIE Société par actions simplifiée (950 335 687 CS Paris) avec siège à Paris 68bis, bd Pereire F-75017 Paris (50 titres de 1.000,- EUR chacun).

2) Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux millions et vingt-sept euros (EUR 2.000.027,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions trente et un mille vingt-sept euros (EUR 2.031.027,-) par la création de 64.517 actions nouvelles de 31,- EUR chacune.

Ces nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Gérard Gieux, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1948 à St Aubin de Cormier, demeurant à F-75008 Paris, 48, bd Malesherbes. Les actionnaires initiaux ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par le prédit apport en nature, lequel a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises annexé au présent acte et qui arrive à la conclusion suivante:....

...Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3 alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à deux millions trente et un mille vingt-sept euros (EUR 2.031.027,-) divisé en 65.517 actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, N. Stefani, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 8 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007026642/207/57.

(070021356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

May Fixation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.051.

Im Jahre zweitausendsechs, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch,

Sind erschienen:

- 1) Herr Peter May, Teilhaber, wohnhaft in L-8711 Boevange-Attert, 59, Am Letschert.
- 2) Frau Marie-Rose Dornseifer, Geschäftsführerin, wohnhaft in L-7572 Mersch, 3, rue du Camping, hiernach «die Verkäufer» genannt
- 3) Herr Marcel Kleis, Kaufmann, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 63 Thommen, geboren in St. Vith, am 19. Februar 1963.

hiernach «der Käufer» genannt.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Verkäufer sind Eigentümer von allen, nämlich einhundert (100) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAY FIXATION S.à r.l., mit Sitz in Mersch, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 13. April 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1087 vom 29. November 2001.

II.- Die Verkäufer erklären hiermit ihre jeweils fünfzig (50) Anteile an Herrn Marcel Kleis vorgeannt, welcher dies annimmt, mit Wirkung zum 1. Januar 2007, abzutreten.

Der Veräußerungspreis wird auf Basis der Eigenmittel der Gesellschaft per 31. Dezember 2006 berechnet und ist spätestens zum 28. Februar 2007 vom Käufer an die Verkäufer zu zahlen.

Der Käufer ist Inhaber der abgetretenen Anteile mit allen daran haftenden Rechten und Pflichten mit Wirkung zum 1. Januar 2007.

Alsdann erklärt Frau Marie-Rose Dornseifer in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin die Abtretung der Gesellschaftsanteile in Namen der Gesellschaft anzunehmen gemäß Artikel 1690 des «Code Civil» und Artikel 190 vom Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzunehmen und erklärt danach ihren Rücktritt als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2006.

Der Erschienenene sub 3.- handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter ab dem 1. Januar 2007 nimmt sodann folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Frau Marie-Rose Dornseifer als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 31. Dezember 2006 an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Zum neuen Geschäftsführer wird ernannt für eine unbestimmte Dauer und mit Wirkung zum 1. Januar 2007:

Herr Marcel Kleis, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. May, M.-R. Dornseifer, M. Kleis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 54, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 27. Dezember 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027486/242/47.

(070021496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Partas S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 43.520.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Raymonde Piquard, femme au foyer, née à Bertrix (B), le 11 décembre 1944, demeurant à B-6700 Arlon, 480, route de Bastogne.

Propriétaire de 35 actions

2) Monsieur Albert Schaus, administrateur de sociétés, né à Thimister (B), le 24 novembre 1942, demeurant à B-6700 Arlon, 480, route de Bastogne.

Propriétaire de 35 actions

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme PARTAS S.A.H., avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (RC B N° 43.520), a été constituée suivant acte notarié du 2 avril 1993, publié au Mémorial C N° 303 du 25 juin 1993.

2. Les comparants déclarent être les seuls actionnaires de la prédite société PARTAS S.A.H., et réunir l'entière du capital représenté par 70 actions.

3. Ils décident de dissoudre et de liquider ladite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2006.

4. Ils déclarent encore que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence ils prononcent sa dissolution.

5. Les comparants donnent pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les mandats jusqu'à ce jour.

6. Ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute ou liquidée, avec effet au 31 décembre 2006.

7. Les livres et documents seront conservés pendant une durée de cinq ans à L- 8469 Gaichel, maison 4.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Piquard, A. Schaus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 9 janvier 2007, vol. 924, fol. 30, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007026702/207/42.

(070020772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Caeser House S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 28, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg E 421.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2007028995/216/11.

(070022968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.